

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

2019 - 59 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 19 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 12 Décembre 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 20 Décembre 2019

2019-59 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Vu le Code de la Commande Publique,

Les syndicats d'énergie membres de l'entente « Territoire d'Énergie Pays de la Loire », créée en 2013, ont mis en place dès 2014 des plans de déploiement départementaux d'infrastructures de recharge publiques pour les véhicules électriques (IRVE). Chaque syndicat d'énergie possède et exploite son propre réseau de bornes de recharges. Ce réseau est composé à ce jour, sur l'ensemble du périmètre des 4 syndicats, de 560 bornes de recharges, majoritairement composé de borne normales (500) et de bornes rapides (60).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les infrastructures de recharge publiques pour les véhicules électriques du Territoire d'Énergie Pays de la Loire font l'objet d'une tarification unique des recharges sur les réseaux, au kWh.

Au 1^{er} janvier 2021, les syndicats du Territoire d'Énergie Pays de la Loire souhaitent qu'un seul opérateur soit chargé, sur l'ensemble de leur réseau, de la mise en place de nouvelles infrastructures de recharge de véhicules électriques (études d'exécution pour chaque nouvelle installation IRVE, fourniture, pose et raccordement des IRVE), l'exploitation, la maintenance technique et la gestion de la monétique des installations existantes et projetées.

Dans ce contexte et afin de rationaliser les achats, de permettre des économies d'échelle et de gagner en efficacité, il apparaît pertinent de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché mutualisé entre ses membres.

La convention de groupement est annexée au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention de groupement de commandes pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE), ayant pour coordonnateur le Sieml,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Président
Bernard CLOUET

